

NOTEObjet : Approbation du Compte administratif 2024

Le Compte administratif (CA) est le document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté.

Le compte administratif 2024 présente un résultat global excédentaire de 400 701,26 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 267 120,18 € et un excédent d'investissement de 133 581,08 €,

Le CA 2024 de la Caisse des écoles se présente de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	12 036 264,78 €	12 106 053,30 €	69 788,52 €
Réalisés mouvements d'ordre	214 607,97 €	1 492,00 €	-213 115,97 €
Résultat n-1		410 447,63 €	410 447,63 €
Restes à réaliser	8 701,49 €	- €	- 8 701,49 €
Sous-total	12 259 574,24 €	12 517 992,93 €	258 418,69 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	149 036,48 €	59 588,49 €	-89 447,99 €
Réalisés mouvements d'ordre	1 492,00 €	214 607,97 €	213 115,97 €
Résultat n-1	0 €	9 913.10 €	9913.1 €
Restes à réaliser	31 223,96 €	- €	- 31 223,96 €
Sous-total	181752.44 €	284 109.56 €	102 357.12 €
Total	12 441 326.68 €	12 802 102.49 €	360 775.81 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**A) Dépenses**

Les dépenses réelles, réalisées au cours de l'exercice 2024, s'élèvent à 12 036 264.78 € contre 10 904 247,46 € en 2023 soit en hausse de 10,4 %, et se ventilent, pour les principales lignes budgétaires, de la manière suivante :

	CA 2023	CA 2024	Evolution
<u>Charges à caractère général (chapitre 011)</u>	3 050 606,84 €	3 887 513,03 €	27,43%
<u>dont notamment :</u>			
611 - Prestation de service (restauration scolaire et mini-séjours)	2 786 625,10 €	3 584 699,74 €	28,64%
6068 - Matières et fournitures	53 505,66 €	52 963,67 €	-1,01%
60622/6065 - Livres et récompenses	10 094,67 €	10 703,68 €	6,03%
6156 - Maintenance matériel de restauration	46 534,05 €	23 441,60 €	-49,62%
<u>Charges de personnel (chapitre 012)</u>	7 838 196,48 €	8 143 030,85 €	3,89%
<u>dont notamment :</u>			
6411/64111 - Trait. Personnel titulaire	1 306 226,85 €	1 388 971,39 €	6,33%
6413/64131 - Trait. Personnel non titulaire	2 492 042,89 €	2 533 097,68 €	1,65%
6451 - Cotisations URSSAF	1 080 153,00 €	1 130 283,71 €	4,64%
6215/6211 - personnel affecté par la col de rattachement	821 335,00 €	807 300,00 €	-1,71%
6453 - Cotisations retraites	538 376,98 €	585 687,20 €	8,79%
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)			
créances irrécouvrables (non valeur et éteintes)	11 547,78 €	3 126,64 €	-72,92%

Pour le chapitre 011 (charges à caractère général)

Les charges à caractère général sont marquées par une hausse de 27,43 %. Cette hausse est en grande partie technique car elle résulte d'un reste à réaliser important de 2023 lié aux dépenses de restauration, dont la réalisation de fin d'année a fait l'objet d'une facturation début 2024. Cette situation a donc fait l'objet d'un report sur 2024. Ce ne sera pas le cas en 2025.

S'agissant du chapitre 012 (charges de personnel)

Les dépenses de personnel sont globalement en hausse de 3,89 % par rapport au CA 2023, essentiellement due aux différentes hausses (cotisations retraites...) intervenues au cours de l'année 2024 ainsi que la hausse des effectifs accueillis dans les Accueils de loisirs le mercredi principalement.

B) Recettes

	CA 2023	CA 2024	Evolution
70 - Produit des services	5 247 508,07 €	5 794 519,79 €	10,42%
dont notamment :			
7088-Vente de repas	2 932 764,10 €	3 271 378,43 €	11,55%
7067-Activités périscolaires	2 312 212,97 €	2 520 536,86 €	9,01%
74 - Dotations et participations	5 731 934,31 €	6 249 544,41 €	9,03%
dont notamment :			
7474/74748-Participation de la Commune :	4 241 514,00 €	4 242 878,00 €	0,03%
748/74888-Participation de la CAF du Val-de-Marne	1 479 450,24 €	2 004 993,29 €	35,52%
74718-subvention de l'Etat	10 970,07 €	1 673,12 €	-84,75%

Les recettes réelles de fonctionnement, réalisées au cours de l'exercice 2024, s'élèvent à 12 106 053,30 € contre 11 048 624,76 € en 2024 soit en hausse de 9,6 %. Elles se ventilent de la manière suivante :

- les « **produits des services** » (70) sont essentiellement composés des participations familiales pour la restauration, les centres de loisirs, les mini-séjours et les ateliers,
- le chapitre « **dotations et participations** » (74) est constitué de la subvention de la Ville à la Caisse des écoles, de la participation de la CAF et de la subvention de l'Etat.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement	CA 2023	CA 2024	Evolution
2151/215741- Matériel, Outillage et Installations des Cantines Scolaires (chariots, robots de cuisine ...)	211 385,30 €	108 843,82 €	-48,51%
2184/21848 - Mobiliers (tables, chaises, claustra...)	14 674,01 €	17 682,60 €	20,50%
2188 - Equipements divers	15 734,95 €	22 510,06 €	43,06%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 149 036.48 € en 2024 (hors restes à réaliser) contre 241 794.26 € en 2023, soit en baisse de 38 %.

Les recettes d'investissement	CA 2023	CA 2024	Evolution
	81 619,55 €	59 588,49 €	-26,99%
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
10222 - F.C.T.V.A.	57 794,81 €	34 207,42 €	-40,81%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	23 824,74 €	25 381,07 €	6,53%

Il est donc proposé au Comité de la Caisse des écoles d'approuver le compte administratif 2024 de la Caisse des écoles qui est identique au compte de gestion 2024.